



Capitale européenne de la
chasse et de la nature
Capitale internationale de la
trompe de chasse

Saint-Hubert, le 15/04/2026

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Conformément à l'article L 1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communal qui aura lieu le :

Séance du 23 avril 2026 à 20h00 à la salle communale, rue Général
Dechesne

ORDRE DU JOUR et sa NOTE DE SYNTHÈSE

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mars 2026

Conformément aux articles 48 et 49 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance du 05 mars 2026 est approuvé;

Finances

2. Compte communal 2025

APPROBATION

Bilan 2025 :

<i>Bilan</i>	ACTIF	PASSIF
	108.200.505,26 €	108.200.505,26 €

Compte de résultat 2025 :

	Charges	Produits	Résultat
Résultat courant	13.990.207,47	14.394.487,91	404.280,44
Résultat d'exploitation (1)	16.319.934,93	16.280.041,68	- 39.893,25
Résultat exceptionnel (2)	708.232,00	5.277.904,30	4.569.672,30
Résultat de l'exercice (1+2)	17.028.166,93	21.557.945,98	4.529.779,05

Compte budgétaire ordinaire et extraordinaire 2025 :

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés	16.770.215,97 €	15.071.305,51 €
- Non-Valeurs	159.996,77 €	- €
= Droits constatés nets	16.610.219,20 €	15.071.305,51 €
- Engagements	16.186.857,90 €	16.803.759,75 €
= Résultat budgétaire de l'exercice	423.361,30 €	- 1.732.454,24 €
	boni	mali
Droits constatés	16.770.215,97 €	15.071.305,51 €
- Non-Valeurs	159.996,77 €	- €
= Droits constatés nets	16.610.219,20 €	15.071.305,51 €
- Imputations	15.072.796,83 €	5.842.092,43 €
= Résultat comptable de l'exercice	1.537.422,37 €	9.229.213,08 €
	boni	boni
Engagements	16.186.857,90 €	16.803.759,75 €
- Imputations	15.072.796,83 €	5.842.092,43 €
= Engagements à reporter de l'exercice	1.114.061,07 €	10.961.667,32 €

3. CPAS - Compte 2025

APPROBATION

Compte budgétaire 2025 du CPAS :

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés	7.111.846,44 €	13.812,00 €
- Non-Valeurs	3.604,36 €	- €
= Droits constatés nets	7.108.242,08 €	13.812,00 €
- Engagements	7.186.485,52 €	33.812,00 €
= Résultat budgétaire de l'exercice	- 78.243,44 €	- 20.000,00 €
Droits constatés	7.111.846,44 €	13.812,00 €
- Non-Valeurs	3.604,36 €	- €
= Droits constatés nets	7.108.242,08 €	13.812,00 €
- Imputations	7.141.054,78 €	13.812,00 €
= Résultat comptable de l'exercice	- 32.812,70 €	- €
Engagements	7.186.485,52 €	33.812,00 €
- Imputations	7.141.054,78 €	13.812,00 €
= Engagements à reporter de l'exercice	45.430,74 €	20.000,00 €

Bilan 2025 du CPAS équilibré à la somme de : 6.492.278,40 €

Compte de résultats 2025 du CPAS :

- Résultat d'exploitation : Boni 270.995,48 €
- Résultat exceptionnel : Mali 30.816,37 €
- Résultat de l'exercice : Boni 240.179,11 €

4. Ville de Saint-Hubert - MB1/2026 - approbation

APPROBATION

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	15.533.621,41€	7.709.095,46€
Dépenses totales exercice proprement dit	15.513.561,21€	11.572.105,41€
Boni / Mali exercice proprement dit	20.060,20€	-3.863.009,95€
Recettes exercices antérieurs	435.361,30€	2.540.565,34€
Dépenses exercices antérieurs	79.724,89€	2.900.032,26€
Prélèvements en recettes	0,00€	5.734.857,60€
Prélèvements en dépenses	0,00€	1.512.380,73€
Recettes globales	15.968.982,71€	15.984.518,40€
Dépenses globales	15.593.286,10€	15.984.518,40€
Boni / Mali global	375.696,61€	0,00€

2. Montant des dotations du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.098.585,42€	/
Fabriques d'église	Saint-Hubert : 95.670,01€	Conseil du 23 décembre 2025
	Arville : 5.374,02€	Conseil du 23 décembre 2025
	Awenne : 7.217,64€	Conseil du 23 décembre 2025
	Hatrival : 13.662,67€	Conseil du 23 décembre 2025
	Vesqueville : 7.954,13€	Conseil du 23 décembre 2025
Zone de police	483.480,00€	/
Zone de secours	208.484,24€	/

3. Budget participatif : non

5. Creaves - approbation du subside exceptionnel

APPROBATION

d'une subvention exceptionnelle de 100.000,00 euros à l'ASBL CRAOAC

Conditions

Pour justifier l'utilisation de la subvention, le bénéficiaire fournira au Collège communal

- le plan budgétaire de l'année 2026 pour le 30 septembre 2026 ;
- la preuve du respect de la Loi des marchés publics
- les factures acquittées avec la preuve de paiement
- pour les factures non acquittées, le bénéficiaire fournira la preuve de paiement dans les 15 jours suivant le versement de la subvention

6. Article 60 - ratification des décisions Collège des 23 février et 09 mars 2026

RATIFICATION

Des décisions du Collège communal des

- 23 février 2026 approuvant le paiement de l'avance de 15.000 euros à l'ADL
- 09 mars 2026 approuvant le paiement de l'avance de 20.000 euros au RSI

7. Redevance relative aux prestations techniques communales dans le cadre des raccordements d'eau - dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et jusqu'au 31 décembre 2031

APPROBATION

1. pour un nouveau raccordement « simple » 1 pouce et le placement d'un compteur : un forfait de 900,00 € hors TVA, plus 190,00 € hors TVA par compteur supplémentaire
2. pour un nouveau raccordement « industriel » 2 pouces et le placement d'un compteur : un forfait de 3.750,00 € hors TVA, plus 190,00 € hors TVA par compteur supplémentaire
3. pour toute demande autre qu'un nouveau raccordement, les frais réels engagés par la commune seront facturés à raison de 45,00 €/heure de main d'œuvre et la fourniture des pièces au prix coutant de celles-ci majoré de 20 % de frais, le tout hors TVA.

Règlements

8. Règlement communal sur les funérailles et sépultures - Modification des dispositions communes aux inhumations et aux dispersions de cendres.

APPROBATION

de la modification de l'article 55 § 1er du règlement communal sur les funérailles et sépultures comme suit :

Dans les cimetières communaux, les inhumations et les dispersions ont lieu du lundi au samedi de neuf heures à dix-huit heures trente. Elles sont interdites les jours fériés, le 2 novembre, le 24 décembre, le 26 décembre et le 31 décembre.

Voiries

9. PU 05/2026 - HOUYOUX - Saint-Hubert - CRÉATION DE VOIRIE

APPROBATION

de la cession gratuite à la Ville de Saint-Hubert des voiries créées conformément au plan de délimitation portant sur la création d'une nouvelle voirie dans le cadre de la demande d'un permis pour la construction d'immeubles à appartement et maisons (dossier ZACC rue du Mont)

10. N848 - Saint-Hubert - réhabilitation des rues Herman et de Lavaux - Approbation de la convention entre pouvoirs adjudicateurs relative à la réalisation d'un marché conjoint de travaux

APPROBATION

De la convention liant la Région wallonne - Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures et la Ville de Saint-Hubert dans le cadre de la réhabilitation des rues Herman et de Lavaux

Personnel

11. Recrutement d'un(e) Chef de projet pour le Plan de Cohésion Sociale - Validation des conditions de recrutement

APPROBATION

Des conditions de recrutement pour un poste d'agent contractuel de niveau B – Chef de projet PCS à mi-temps (19h/semaine) et à durée indéterminée.
Echelle B1.

12. Recrutement d'un contremaître au service Travaux - validation des conditions de recrutement

APPROBATION

Des conditions de recrutement pour un poste de contremaître contractuel à temps plein en contrat à durée indéterminée.
Echelle barémique D9.

13. Recrutement d'un agent administratif au service Population et Etat Civil - Validation des conditions de recrutement

APPROBATION

Des conditions de recrutement pour une poste d'agent administratif au service Population et Etat Civil à temps plein (38h/semaine) et à durée indéterminée.
Echelle D4.

14. Recrutement d'accueillantes extrascolaires - Validation des conditions de recrutement

APPROBATION

Des conditions de recrutement pour un / des postes d'accueillantes extra scolaires en contrat de travail à durée indéterminée à 19h00 par semaine avec l'attribution de l'échelle barémique E02.

Concession

15. Prolongation de la concession de gestion de la cafétéria du parc à gibier - 2026-2027

APPROBATION

De la reconduction de la concession complète de la gestion de la cafétéria-restaurant du parc à gibier pour une période de 1 an, moyennant préavis de 3 mois

☞ Chasses

16. Chasse du Béoli (Nassogne) - approbation du cahier des charges concernant les compartiments 414 et 415 appartenant à la Ville de Saint-Hubert et d'une contenance de 43ha

APPROBATION

du "Cahier des Charges pour la Location du Droit de Chasse en Forêt communale en adjudication publique des lots 3a (Nassogne-Sud), 3b (Nassogne-Nord), 4 (Bois de Forrières), 10 (Pisserotte) et 11 (Bois de Bande), tel qu'établi par la commune de Nassogne.

Durée du bail : 9 ans

Caractéristiques des lots lot 3a : Nassogne-Sud ;

- 1001 ha (compartiments : 628 à 633, 643 à 663, 940 et 941) + 43ha (Commune de Saint-Hubert – compartiments 414 et 415 – voir article 10 des clauses particulières) / Total du lot = 1044ha
- 61 % feuillus, 33 % résineux, 3 % Réserves Naturelles, 3% Autres
- Montant du loyer annuel indexé hors précompte à la fin de la saison 2025-2026 : 139.541,13 € + 27.908,23€ (5ème provisionnel) = 167.449,36€ pour l'ancien lot 3 (total de 1478 ha)

☞ Marchés publics

17. Marché 2026-13 - Travaux / mise en conformité électrique maison citoyenne - Approbation des conditions et du mode de passation.

APPROBATION

Du cahier des charges N° 2026-13

Montant estimé du marché "Travaux / mise en conformité électrique maison citoyenne" s'élève à 86.965,00 € hors TVA ou 105.227,65 €, 21% TVA comprise.

Marché en procédure négociée sans publication préalable.

18. Marché 2026-12 - aménagement des salles communales - Approbation des conditions et du mode de passation.

APPROBATION

Du cahier des charges N° 2026-12

Montant estimé du marché "aménagement des salles communales": 56.745,34 € hors TVA ou 68.647,47 €, TVA comprise.

* Lot 1 (HoReCa - petit matériel), estimé à 3.956,80 € hors TVA ou 4.787,73 €, 21% TVA comprise ;

* Lot 2 (HoReCa gros matériel), estimé à 3.955,37 € hors TVA ou 4.786,00 €, 21% TVA comprise ;

* Lot 3 (mobilier), estimé à 42.317,50 € hors TVA ou 51.204,18 €, 21% TVA comprise ;

* Lot 4 (vaisselle), estimé à 6.515,67 € hors TVA ou 7.869,56 €, TVA comprise ;

Procédure négociée sans publication préalable.

☞ Accueil Temps Libre

19. Accueil temps libre - Programme CLE 2026 et ses annexes

APPROBATION

Du programme CLE 2026 conformément au décret ATL

☞ Fabriques d'Eglise

20. Compte 2025 - FE Awenne - Mirwart

APPROBATION

Des comptes 2025 de la Fabrique d'Eglise d'Awenne - Mirwart

- Recettes : 29.653,79€
- Dépenses : 18.648,64€
- Excédent : 11.005,19€

☞ Police

21. Ordonnance du conseil - interdiction de consommation d'alcool dans le parc de la Roseraie

APPROBATION

D'une ordonnance du Conseil visant à interdire la consommation de boissons alcoolisées au parc de la Roseraie, et ce pour une durée indéterminée

☞ Intercommunales

22. iMio - Assemblée Générale Ordinaire du 02 juin 2026

APPROBATION

AG de l'intercommunale IMIO reçu le 24/03/2026

AGO en présentiel dans les locaux suivants :

Business Village Ecolys by Actibel
Avenue d'Ecolys 2
5020 Suarlée

02.06.2026 à 18h00

OJ de l'AG:

1. Présentation du rapport d'activités 2025
2. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration
3. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes
4. Approbation des comptes annuels 2025 et adoption du bilan
5. Décharge aux administrateurs
6. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes
7. Notification - Délégations du Conseil d'administration
8. Fixation des rémunérations et jetons de présence des administrateurs

☞ Provinces

23. Réforme des institutions provinciales - avis du Conseil communal de Saint-Hubert

APPROBATION

D'un avis sur la réforme des institutions provinciales.

La Ville de Saint-Hubert

- réaffirme son attachement aux institutions provinciales
- fixe les missions de la Province qui doivent être considérées comme essentielles ;
- demande qu'une concertation soit organisée
- demande que la Ville de Saint-Hubert soit considérée comme un acteur provincial majeur en raison de son attrait touristique et de son patrimoine historique, culturel et culturel majeur

☞ Infos

24. Info aux conseillers

Infos aux conseillers sur les décisions de tutelle

HUIS-CLOS

Pour le Collège,

Le Directeur Général

Le Bourgmestre

Frédéric LEROY

Didier NEUVENS